REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE DU RHONE
Reçu le 30 MARS 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Séance du **24 mars 2016**

Compte rendu affiché le **31 mars 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **18 mars 2016**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Nawelle CHHIB**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Muriel LECERF à Hélène GEOFFROY, Liliane BADIOU à Stéphane GOMEZ, Mourad BEN DRISS à Jean-Michel DIDION, Bernard GENIN à Philippe ZITTOUN, Sandra OLIVER à Nordine GASMI.

Membres absents excusés : **Virginie COMTE, Morad AGGOUN, Patrick MANDOLINO**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

16.03.0510
Note d'information - Rapport annuel 2014 « Coût et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement »

RAPPORT DE MONSIEUR BERTIN

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du décret du 6 mai 1995, relatif **au coût et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,** le rapport annuel pour l'année 2014 a été établi par le Grand Lyon qui a la compétence de la gestion de l'eau et de son assainissement. Ce rapport a été présenté en Conseil communautaire, je vous en communique aujourd'hui les principaux éléments.

Le service public de l'eau (et la facturation) se décompose en deux grandes parties : l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées.

- Le service public de l'alimentation en eau potable est assuré par une délégation de service public :

Tout d'abord, un fait marquant : l'attribution de cette DSP pour une nouvelle période de 8 ans.

Trois sociétés étaient candidates pour obtenir la délégation de service public de la gestion de l'eau du Grand Lyon pour 8 ans : Veolia Eau, Lyonnaise des Eaux et Saur.

Le 13 janvier 2014, le **Conseil de Communauté a approuvé le choix de Véolia Eau** pour produire et distribuer l'eau potable sur le territoire du Grand Lyon, à l'exception des communes de Marcy-l'Etoile, Solaize, La Tour-de-Salvagny et Lissieu.
Veolia Eau était classée première sur tous les critères, en particulier les conditions financières avec une baisse du prix de l'eau, la qualité du service pour l'usager, ou encore la qualité environnementale et sociale.

Pour suivre ce nouveau contrat, le Grand Lyon s'est doté d'un cadre solide qui s'articule notamment autour d'une autorité organisatrice renforcée, décisionnaire sur tous les axes stratégiques de long terme.

Ensuite une baisse notable du volume consommé liée à des économies au niveau du nettoiement des rues :

Sur l'ensemble du territoire communautaire, même si le nombre d'habitants est identique à celui de 2013, le nombre d'abonnés a augmenté sensiblement. Sans tenir compte de l'intégration de Quincieux au 1er janvier 2014, donc à isopérimètre, l'augmentation est de 2 %.
Le volume introduit dans le réseau de distribution reste du même ordre de grandeur que pour l'année 2013 : 95,5 millions de m^3.
Par contre, le volume consommé, comprenant le volume compté (usages domestiques, industriels, municipaux) et non compté (forfait nettoiement voiries, eau de service) diminue de 4,86 %. Cette diminution des volumes s'explique principalement par la réduction du volume d'eau utilisé pour le nettoiement des rues par le Grand Lyon.

95 % des eaux brutes distribuées sur le Grand Lyon proviennent des 114 puits de captages de Crépieux Charmy (et sont donc vaudais). Cela représente pour 2014 une consommation moyenne journalière de 202 364m^3/jour.
Cette eau prélevée ne subit aucun traitement en amont, il lui est simplement ajouté du chlore pour garantir sa protection au cours de son acheminement dans le réseau de distribution (4 000 km environ).

Des analyses régulières permettent d'en suivre la qualité. En 2014, sur l'ensemble du territoire pour les eaux brutes et traitées, 161 900 mesures ont été réalisées.

Enfin, pour mémoire, les principaux facteurs de risques sur la pérennité de la ressource en eau sont au nombre de 4 :

- **Le réchauffement climatique :** risque d'élévation de la température de l'eau, de développement bactérien et de réduction du débit du Rhône ;
- **La pression urbaine en proximité immédiate** (réseau autoroutier, habitat dense, activité industrielle, développement des loisirs, réseaux d'assainissement) : risque de conflits d'usages, d'intrusion ou encore de pollution ;
- **L'activité industrielle** : risque de pollution ;
- **L'évolution du fonctionnement hydraulique du champ captant** risque de réduction d'alimentation des nappes.

- Le service public de l'assainissement est exploité en régie par le Grand-Lyon

Il programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter et traiter les eaux usées afin de les restituer dans des conditions compatibles avec la sauvegarde de la qualité des milieux naturels. La commune de Givors est gérée par un contrat de délégation de service public de 10 ans, détenu par la Lyonnaise des Eaux qui court jusqu'au 4 février 2015. Le patrimoine actuel est de 3 250 km d'égouts, dont 603 km de visitables (hauteur supérieure à 1,50 m). Ce réseau est compose de 1 841 km de réseau unitaire (réunissant donc les eaux pluviales et les eaux usées) et de 1 391 km de réseau séparatif, correspondant donc à deux réseaux différenciés, l'un pour les eaux pluviales, l'autre pour les eaux usées), à raison de 942 km pour les eaux usées et de 449 km pour les eaux pluviales.

La Communauté urbaine possède 12 stations de traitement des eaux usées dont 7 exploitées en régie, 4 en marché d'exploitation : Saint-Fons avec SAUR, Feyssine avec Lyonnaise des Eaux, Lissieu-Semanet avec Nantaise des Eaux, Genay (zone industrielle) avec SOGEA et une station de traitement des eaux usées a Givors qui appartient au SYSEG (syndicat pour la station d'épuration de Givors). Une convention de gestion patrimoniale a été établie entre le Grand Lyon et le SYSEG.

- Le prix de l'eau et la qualité de l'eau :

Sur une base de facturation annuelle de 120 m^3 (correspondant à la consommation moyenne d'une famille de 4 personnes) et pour un compteur de 15 millimètres, le prix moyen du m^3 d'eau assaini (abonnement, consommation et taxes et redevances comprises) est de 3,4135 € TTC/ m^3.

Ce prix reste inférieur au prix moyen de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée (3,62 €TTC/m^3) et en France (3,99 € TTC/m^3).

Il est à noter que pour une famille de 2 adultes et 2 enfants, en 2013, pour à peine plus d'1€/jour (1,12 €/jour) l'eau est livrée chez l'habitant puis collectée et dépolluée.

Selon le rapport de l'ARS, l'eau distribuée au cours de l'année 2014 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité réglementaires pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques mesurés.

Le rapport de la Communauté Urbaine sur la qualité et le coût des services publics est consultable à la Direction du Développement Urbain, aux horaires habituels d'ouverture.

En conséquence, je vous propose :

➢ De donner acte de cette présentation.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

➢ Donne acte de cette présentation.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pierre DUSSURGEY